

Décision concernant la septième question à l'ordre du jour: partenariats public-privé: rapport de situation

Le Conseil d'administration a demandé au Bureau:

a) de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie révisée relative aux partenariats-public-privé (PPP), en tenant compte des orientations données par le Conseil d'administration sur les propositions d'amélioration;

b) de procéder à une évaluation indépendante des PPP, de leur valeur ajoutée et des modes d'intervention employés, conformément au plan de travail établi pour les évaluations de l'OIT.

(Document GB.326/POL/7, paragraphe 36.)